



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUGAN

Lors de sa séance **du mardi 4 avril 2023 à 20h30**

➤ **Délibération n°20230404-19 : Réaménagement de la cuisine de la résidence services, afin de créer un espace associatif et un lieu de convivialité**

Le Maire informe le Conseil qu'il serait judicieux d'aménager un espace de convivialité au sein de la résidence services « La Commanderie » afin de dynamiser le volet animation et favoriser les rencontres.

Pour cela, il faut :

- Transférer la cuisine dans un local plus grand, accessible depuis l'entrée principale du bâtiment, la rendant plus indépendante afin que les Associations, notamment le Club ados du Centre social de Communauté de communes du plateau de Montbazens, puissent l'utiliser et organiser des ateliers cuisine ;
- Réaménager l'espace cuisine actuel en espace détente et point rencontre : échange intergénérationnel avec un coin lecture, un espace gym douce, d'échanges, avec la possibilité de partager une collation.

Les devis s'élèvent à :

- Changement des menuiseries de l'ancienne cuisine : 8556.34€
- Remise aux normes de l'électricité, rafraichissement de la peinture : 8290€

Après avoir ouï l'exposé, le Conseil municipal à 10 voix pour, 0 contre, décide de :

- Lancer le projet de réaménagement de la résidence ;
- Demander une subvention auprès du Conseil départemental,
- Adopter le plan de financement suivant :

Département (30%)	5 054,00 €
Commune	11 792,34 €
Total HT	16 846,34 €
TVA	2 129,63 €
Total TTC	18 975,97 €

Affichage le 18 avril 2023

➤ **Délibération n°20230404-20 : Vote des taux d'imposition 2023**

Considérant que les bases ont augmenté de 7,5%, ce qui engendre une hausse des produits attendus, Considérant les finances de la commune et notamment l'excédent de fonctionnement 2022, et les dotations qui restent stables,

Le Conseil municipal décide à 10 voix pour, 0 contre, de ne pas appliquer d'augmentation des taux d'imposition :

- Taxe foncière (bâti) : 32,66%
- Taxe foncière (non bâti) : 97,15%
- Taxe habitation (résidences secondaires) : 11,50%
- CFE : 18,87%

Le produit fiscal attendu est :

	Base prévisionnelle 2023	Taux voté	Produit attendu
Taxe foncière (bâti)	200400	32,66%	65 451 €
Taxe foncière (non bâti)	15300	97,15%	14 864 €
Taxe habitation	62236	11,50%	7 157 €
CFE	7400	18,87%	1 396 €
			88 868 €

➤ **Délibération n°20230404-21 : Vote du budget prévisionnel 2023 de la commune**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à 10 voix pour, 0 contre, **APPROUVE** le budget primitif 2023, présenté ci-dessous.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
11 Charges à caractère général	132 000,00 €	70 Produits des services	25 534,00 €
12 Charges de personnel	94 000,00 €	73 Impôts et taxes	16 791,00 €
14 Atténuations de produits	13 357,00 €	731 Fiscalité locale	114 042,00 €
23 Virement à la sect° d'investis.	98 000,00 €	74 Dotations et participations	190 735,00 €
42 Opérations d'ordre entre section	4 834,83 €	75 Autres produits gestion courante	47 605,00 €
65 Autres charges gestion courante	50 515,17 €	76 Produits financiers	1,00 €
66 Charges financières	2 001,00 €		
DEPENSES	394 708,00 €	RECETTES	394 708,00 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
16 Remboursement d'emprunts	27 069,12 €	1 Solde d'exécution d'inv. reporté	260 605,24 €
203 Immobilisations incorporelles	30 000,00 €	21 Virement de la section de fonct.	98 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	377 654,00 €	40 Opérations patrimoniales	4 834,83 €
23 Immobilisations en cours	275 006,83 €	10 Dotations Fonds divers Réserves	189 016,88 €
27 autres immos financières	10 000,00 €	13 Subventions d'investissement	163 773,00 €
		16 Emprunts et cautions reçus	3 500,00 €
Total DEPENSES	719 729,95 €	Total RECETTES	719 729,95 €

Les opérations d'équipements :

- Bâtiments communaux : 57 000€
- Travaux Eglise : 50 000€
- Voirie : 34 654€
- Mobilier-matériel : 20 000€
- Eclairage public : 30 000€
- Salle des fêtes : 65 000€
- Transformation commanderie : 50 000€
- Hangar : 44 100€
- Création d'un lieu souvenir : 20 000€
- Transformation école : 20 000€
- Réseau chaleur/ Chaufferie commanderie : 6 000€
- Adressage : 20 000€
- Création d'un gîte de caractère : 250 906.83€
- Achat véhicule : 15 000€

➤ **Délibération n°20230404-22 : Affectation des résultats du budget assainissement 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le compte administratif conforme au compte de gestion 2022 du budget assainissement,

Après avoir constaté,

-L'excédent d'exploitation de l'exercice 2022 qui s'élève à : 12 013,96 €

-L'excédent d'investissement de l'exercice 2022 qui s'élève à : 24 673,91 €

Considérant les restes à réaliser de la section d'investissement :

- en dépenses 40 000 €

Le Conseil Municipal décide à 10 voix pour, 0 contre, l'affectation suivante au budget primitif 2023 :

- en réserve au compte 1068 (recette d'investissement) : 12 013,96€

- en report à nouveau au compte 001 (investissement): 24 673,91€

➤ **Délibération n°20230404-23 :Vote du budget prévisionnel du budget assainissement 2023**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à 10 voix pour, 0 contre, **APPROUVE** le budget primitif 2023 de l'assainissement, présenté ci-dessus.

EXPLOITATION		
DEPENSES		
11	Charges à caractère général	3 661,76 €
14	Atténuations de produits	2 060,00 €
42	Opérations d'ordre entre section	10 616,02 €
65	Autres charges gestion courante	1 000,00 €
66	Intérêts des emprunts	82,56 €
Total	DEPENSES	17 420,34 €
RECETTES		
42	Opérations d'ordre entre section	420,34 €
70	Ventes prod fab, prest serv, mar	17 000,00 €
Total	RECETTES	17 420,34 €

INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
40	Opérations d'ordre entre section	420,34 €
16	Emprunt	1 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	55 383,55 €
Total	DEPENSES	57 303,89 €
RECETTES		
1	Solde d'exécution d'inv. reporté	24 673,91 €
40	Opérations d'ordre entre section	10 616,02 €
10	Dotations, fonds, réserves	12 013,96 €
16	Autres dettes	10 000,00 €
Total	RECETTES	57 303,89 €